

La rénovation énergétique des logements

France Rénov' veut s'occuper des 4,8 millions de passoires thermiques



Pour répondre à ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et dans le cadre du plan de relance, le gouvernement incite les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

L'actualité

Le gouvernement a officiellement lancé la semaine dernière la **plateforme France Rénov'**, qui vise à « répondre aux questions des particuliers et simplifier leurs démarches dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique ».

La rénovation énergétique des bâtiments consiste à réaliser des travaux permettant de diminuer leur consommation énergétique. « Après travaux, le coût de fonctionnement (charges) du logement est fortement réduit. Il gagne en confort et sa valeur marchande (valeur verte) augmente, ainsi que sa pérennité », précise l'Ademe, un établissement public. Un décret de 2021 établit qu'à partir de 2023, les logements dont la consommation énergétique dépassera les 450 kWh par mètre carré et par an seront impropres à la location.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée en 2019 à parvenir à la neutralité carbone, l'équilibre entre les émissions et les séquestrations de gaz à effet de serre, d'ici 2050. Or en 2019, les résidences des ménages étaient à l'origine de l'émission de plus de 46 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 10,5 % du total national, selon le Citepa, un organisme indépendant réalisant pour l'État un inventaire annuel.

Les « passoires thermiques » en France

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), une institution créée dans le cadre d'une loi de 2010 pour l'environnement, estimait en 2021 que **4,8 millions de résidences principales en France, soit 16,7 % du parc, étaient des « passoires thermiques »**. Ces logements très mal isolés sont classés F ou G sur le diagnostic de performance énergétique [voir une image]. 20 % des ménages ont souffert du froid durant l'hiver 2020-2021, selon l'ONPE, qui précisait que dans 40 % de ces cas, une mauvaise isolation thermique de leur logement était en cause.

Dans une note d'analyse publiée fin 2020, France Stratégie, un organisme d'études et de prospective qui dépend du Premier ministre, constatait un **« déficit de rénovations énergétiques performantes » en France** et jugeait que, malgré un « niveau élevé d'engagement public », notamment à travers le plan de relance adopté face à la crise sanitaire du Covid-19, « le déficit d'investissement reste préoccupant » chez les propriétaires.

Le rapport coût/bénéfices des travaux

Un document de travail de 2017 de la direction générale du Trésor, une branche du ministère de l'Économie, donnait plusieurs explications aux réticences des propriétaires à l'investissement dans des travaux de rénovation énergétique : **« myopie » ou manque de valorisation des gains sur le long terme, aversion au risque, manque d'information, complexité des droits de copropriété, etc.**

Dans une étude publiée fin 2021, France Stratégie plaidait pour la mise en place d'un **mécanisme de tiers payant** par lequel les particuliers rétrocéderaient la majeure partie des économies réalisées sur la facture d'énergie à un opérateur en échange d'une prise en charge intégrale du financement et du pilotage des travaux de rénovation. Avec un tel mécanisme, **la rénovation de 7,9 millions de logements, soit 36 % du parc privé, serait rentabilisée sous un horizon de vingt ans**, estimait France Stratégie.

En 2019, 3,5 millions de ménages, soit 11,9 % des ménages de France métropolitaine, se trouvaient en situation de précarité énergétique, selon le ministère de la Transition écologique. Les ménages en situation de précarité énergétique « sont les ménages qui consacrent 8 % ou plus de leur revenu aux dépenses d'énergie dans leur logement et qui appartiennent en même temps aux 30 % des ménages les plus modestes », précise le ministère.

Les dispositifs et aides de l'État

L'État français a mis en place plusieurs aides pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétique. **MaPrimeRénov'**, dispositif lancé début 2020, est **ouvert à l'ensemble des propriétaires de logements de plus de 15 ans**. Le montant de cette prime est plafonné à 20 000 euros par logement et conditionné au recours à des entreprises labellisées. Les travaux de rénovation énergétique bénéficient par ailleurs d'un taux de TVA réduit.

Ces subventions ont pour but de « **réduire les diverses externalités liées à la consommation d'énergie, au premier rang desquelles les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique** », expliquaient les économistes Philippe Quirion et Louis-Gaëtan Giraudet dans un article de 2018.

En 1920, l'économiste britannique **Arthur Cecil Pigou** avait défini la notion d'externalité comme un effet non monétaire qu'une activité économique produit sur la société. Il préconisait de verser des subventions aux activités dont les externalités sont positives et de taxer celles dont les **externalités sont négatives**.

La relance économique à travers la rénovation énergétique

La plateforme France Rénov' a été lancée dans le cadre du plan de relance du gouvernement face à la crise sanitaire du Covid-19. Celui-ci a prévu **2 milliards d'euros d'investissements dans le dispositif MaPrimeRénov' sur la période 2021-2022**. « Les investissements supplémentaires vont créer de l'activité et des emplois dans le secteur du BTP, ce qui générerait des **recettes publiques additionnelles si le pays est capable d'orienter vers ce secteur et de former suffisamment de personnes** pour répondre à la hausse des créations d'emplois, ce qui est une condition importante et difficile à réaliser », estimaient les auteurs de la note d'analyse de France Stratégie publiée fin 2020.

Les investissements de l'État dans la rénovation énergétique des logements privés, mais aussi dans la rénovation des bâtiments publics, celle du parc locatif social et celle des bâtiments tertiaires des TPE et PME doivent permettre de créer 55 000 emplois sur deux ans, selon le gouvernement.

Pour aller plus loin

LES « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

Dans une vidéo de 2020 très didactique, les journalistes du Monde expliquent pourquoi une grande partie du parc de logements français est si mal isolée et explore quelques solutions pour y remédier.

→ [Voir la vidéo.](#)

L'EXEMPLE SUÉDOIS

La consommation énergétique des logements en Suède est bien inférieure à celle d'autres pays d'Europe, comme la France. Un article d'Alternatives économiques agrémenté d'infographies en explique les raisons principales.

→ [Lire l'article.](#)

Source : d'après <https://www.brief.eco/>